

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 56 (1905)
Heft: 7

Artikel: Notre commerce des bois
Autor: Decoppet, M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-785214>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

comme le Phénix. Ici l'alternance est toute artificielle. Dans les forêts en pente la faîne dégringole depuis les peuplements du haut dans ceux du bas, sous l'action de la pluie, du chablage, etc. Mais d'autres causes moins évidentes doivent aider puissamment le hêtre dans sa marche envahissante, car il ne descend pas seulement, il sait aussi monter les pentes. Nous devons cependant nous récuser devant ce phénomène dont le fonctionnement nous échappe.

Il serait facile de multiplier l'énumération des cas d'alternance et tout aussi aisé, nous n'en doutons pas, de les expliquer autrement que cela a été tenté dans ces pages qui n'ont point été écrites, je le répète, dans une intention doctrinaire. *P...y.*



Notre commerce des bois.

Pour susciter chez nous une sylviculture de plus en plus intensive, l'importation étrangère doit porter essentiellement sur les assortiments que le pays ne peut fournir, ou du moins pas en quantité suffisante; la technologie et l'industrie nationale doivent donner au bois sa plus grande valeur, tout en fournissant un travail lucratif à la population.

Il faut, en d'autres termes, que la forêt livre certains produits et que ceux-ci soient utilisés de la manière la plus rationnelle possible.

Une tâche importante du gérant forestier devient dès lors la production des bois d'œuvre, en même temps que la fourniture des assortiments réclamés par le commerce et par l'industrie: il y a là pour nous souvent toute une évolution à faire, un perfectionnement complet de notre outillage forestier à tenter.

Du moment en effet où nous débitons nos bois, et c'est à quoi nous tendons de plus en plus, nous devons tenir compte des besoins de notre clientèle; nous devons satisfaire aux exigences du marché. Nous fournirons donc une foule de marchandises: bois longs, billes pour planches, merrain pour charpentes, bois de fente, tas de perches et de charronnage, stères de bois de feu et de pâte à papier, fagots de ménage, menus bois, etc., etc. Mais c'est

exiger du forestier des connaissances spéciales pour bénéficier du façonnage, du débit en lui-même et de l'état actuel d'un marché souvent variable tant qu'il reste localisé. C'est exiger de lui une somme de travail de plus en plus considérable.

Il est vrai, dans notre pays plus que partout ailleurs peut être, le débit des bois dépend en une forte mesure des conditions locales; certains assortiments sont souvent imposés d'une façon absolue. L'imperfection ou l'absence des voies de vidange rendent le transport fort coûteux et nous devons parfois traiter nos bois d'une certaine manière, pour en réduire le poids et le volume par rapport à la valeur. Nous façonnerons sur place une partie du bois d'œuvre, tantôt en lui faisant subir un simple dégrossissage, tantôt un façonnage plus complet, afin de soustraire au transport le plus de poids mort possible. Alors que certains assortiments resteront sans valeur.

Ce sera souvent le cas, nous l'avons dit. Ailleurs, par contre, nous nous organiserons pour fournir les marchandises les plus variées; pour augmenter nos transactions, pour étendre notre bassin de consommation et obtenir ainsi les prix les plus élevés et les plus stables. Nous améliorerons notre système de vente fait souvent sans souci des règles commerciales. Nous classerons nos produits suivant des principes uniformes, afin d'être renseignés sur leur valeur. Si non, nous resterons à la merci de l'acheteur qui lui, en raison même de son métier, connaît fort bien les bois, leur valeur et l'état du marché. Nous chercherons une entente toujours plus complète entre le producteur et le consommateur.

Si nous examinons ce qui se passe chez nous, certaines manifestations nous prouvent aussitôt que tel est bien la tendance actuelle. Il nous paraît donc à sa place d'en dire deux mots dans le Journal, espérant ainsi susciter une discussion fort utile, à laquelle prendront part les différents intéressés?

Dans un article publié dans la „Schweizer. Zeitschrift für Forstwesen“¹ M^r Wanger, inspecteur forestier d'arrondissement à Baden, examine entre autre la question des ventes collectives; il cite un essai fait récemment et comprenant les coupes de 10 communes et des forêts domaniales de deux arrondissements limitrophes.

¹ Der schweizer. Binnenholzhandel und die Kollektivsteigerungen, von E. Wanger, Kreisförster in Baden. Schweiz. Zeitschr. für Forstwesen 1905, N° 2.

Les résultats ont été excellents pour les vendeurs, mais les acheteurs sans contre dit y auront également trouvé leur avantage. Il s'agissait en l'espèce de la vente de 3500 m³ environ. Il va sans dire, un pareil mode de vente réclame une certaine uniformité dans la préparation des bois et dans les conditions de paiement; mais il est facile de l'obtenir lorsque l'on vend des bois façonnés.

M^r Badoux, inspecteur forestier à Montreux,¹ après avoir constaté une hausse assez sensible dans le prix des bois de sciage de certaines forêts de son arrondissement, se demande comment il se fait que ces prix sont encore sensiblement inférieurs à ceux en cours dans la Suisse allemande. Il est permis de supposer que cette infériorité dans laquelle nous nous trouvons provient pour une bonne part du mode admis pour la vente. „Jusqu'ici le producteur a été plus ou moins à la merci de l'acheteur qui en prenait à son aise. Tandis que les communes, l'État bien souvent, et les particuliers restaient inertes et vendaient cahin, caha, sans aucun souci des règles commerciales, les marchands s'entendaient pour acheter le meilleur marché possible. Nous avons vu les marchands de bois d'une fraction importante du canton, se réunir pour acheter en commun et dicter leurs conditions. A ce moment d'avissement des prix a succédé une période pendant laquelle les producteurs semblent montrer des velléités de se défendre mieux; les communes osent maintenant résister aux ultimatus qui, auparavant les faisait presque toujours capituler. D'autres marchands ont été appelés du dehors et l'on constate depuis quelque temps, un réjouissant relèvement des prix. Le marché des bois dans la Suisse allemande a passé par de semblables fluctuations. Longue a été la lutte entre producteur et acheteur; actuellement le calme est revenu. Les propriétaires de forêts avaient appris à apprécier mieux les bienfaits de l'association. Ils en voulurent tirer parti pour leur compte. Et nous voyons dès lors surgir et se développer l'idée des ventes collectives. Nous croyons que tôt ou tard son introduction chez nous s'imposera comme une nécessité.“

Voici, en regard de ces lignes, ce que nous lisons dans une petite brochure² publiée par les soins de la *Société suisse de l'in-*

¹ Nos forêts. H. Badoux. Messenger de Montreux, 3 et 4 mars 1905.

² Aufstellung allgemeiner Normen für den schweizer. Holzhandel. Herausgegeben vom schweizer. Holzindustrieverein. Schaffhausen, Buchdruckerei von Paul Schoch, 1905. Prix 70 cts.

industrie des bois: ...„Notre but est de chercher à obtenir plus d'uniformité et de régularité dans le choix des assortiments et la classification des bois d'œuvre, des bois de feu et des sciages; de même que dans la vente et l'achat de ces produits. Nous donnons donc ici les bases essentielles, destinées au forestier et au marchand de bois, ainsi qu'au public en général, afin que celles-ci une fois admises et mises en pratique, elles puissent être utilisées à l'occasion par les tribunaux et par leurs experts.

Il existe encore aujourd'hui dans le domaine du commerce des bois des différences telles en ce qui concerne le cubage des bois, le choix des assortiments et leur classification que nous pouvons sans hésiter parler d'un véritable chaos. Notre but est donc de le faire disparaître et de tendre à l'unité désirable.“

Voici encore à titre de complément les matières traitées très brièvement dans la dite brochure:

Consistance des bois, leurs tares et défauts; époque de l'abatage des bois; classification des bois ronds; cubage des bois ronds; bois à brûler; conditions de vente et d'achat, cahiers des charges; classification et cubage des sciages; conclusions.

Il est inutile, croyons nous, d'insister longuement sur l'importance de la question soulevée à nouveau par la société suisse de l'industrie des bois et nous ouvrons bien volontiers la discussion sur ce sujet. Rappelons encore pour terminer qu'elle est à l'ordre du jour de l'assemblée générale de la société des forestiers suisses, à Appenzell le 31 juillet prochain où l'on discutera du débit des bois et des règles à suivre dans le choix des assortiments.

M. Decoppet.



L'érable champêtre de Noville.

L'érable champêtre (*acer campestre L.*), dont nous donnons la photographie dans ce cahier, mérite d'être signalé à cause de ses dimensions peu communes. C'est vraisemblablement l'un des plus beaux spécimens de cette espèce en Suisse et peut-être le plus gros? Il croît, isolé, au bord de la route de Villeneuve à Noville, à mi-distance entre ces deux localités, juste à l'entrée du